



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E116981

VALABLE JUSQU'AU 16/06/2026

ÉDITÉ LE

04/11/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 04/11/2011

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 03/05/2024
100 000

Raison sociale : DENIER CHAUFFAGE ET SANITAIRE

3 RUE DE MOLSHEIM
67120 WOLXHEIM

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC SAVERNE 2011 B 479

Siret : 537 874 182 00026

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4031616

Assurance Responsabilité Travaux :
GROUPAMA 260595630006

Assurance Responsabilité Civile :
GROUPAMA 260595630006

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 88 49 87 89

Portable : 06 78 73 54 60

Fax :

Site Internet :

E-mail : denierchauffage@gmail.com

Responsabilité légale :
DENIER GUILLAUME GÉRANT

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	04/05/2023
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m²	04/05/2023
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m² Mention RGE	19/06/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Chaudière bois	01/01/2021
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	19/06/2025
o Chauffe-Eau Thermodynamique	19/06/2025
o Radiateurs électriques, dont régulation.	01/01/2021

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.